





Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Décentralisation et
de la Fonction publique
80, rue de Lille
BP 10445
75327 PARIS Cedex 07

PARIS, le 1<sup>er</sup> juin 2015

Objet : Commission statutaire du CSFPE du 02 juin 2015, et CSFPE du 18 juin 2015

Madame la Ministre,

La commission statutaire du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE) convoquée pour le mardi 2 juin 2015 et l'assemblée plénière du 18 juin doivent examiner des textes liés aux conséquences de la Réforme territoriale.

Pour nos trois organisations syndicales largement représentatives des personnels, l'étude de ces textes, alors même que les réunions consacrées aux réorganisations des services régionaux sont en cours, est une fois de plus la démonstration que le dialogue social n'est pas à la hauteur de l'enjeu. En effet, proposer ces textes alors que viennent juste de débuter les discussions menées au plan local (instance interministérielle, dialogue dans les CT régionaux, etc.) revient à dire que tout est ficelé à l'avance!

Depuis des mois, nos organisations affirment que la Réforme territoriale dans son ensemble (métropole, intercommunalités, fusions des régions, charte de déconcentration et prochainement la loi NOTRe et la Revue des missions) va à la fois diminuer la présence du service public au plus près de nos concitoyens, mais aussi entrainer des restructurations de grande ampleur qui vont avoir un impact important sur la mobilité forcée des agents et de leur famille.

Dans ce contexte, il est évident que nos organisations syndicales ne peuvent accepter de discuter de textes qui, de plus, ne proposent par anticipation que des mesures transitoires et surtout provisoires pour les agents.

De même, le projet de texte autorisant, également par anticipation, les réunions conjointes des CAP locales alors même que les restructurations-fusions ne sont pas connues, est inacceptable. Nos trois organisations syndicales affirment que les regroupements des CAP locales confirment la mise en œuvre d'une gestion régionalisée que nous rejetons.

Dans la mesure où vous avez décidé de maintenir ces textes à l'ordre du jour, et déplorant le dialogue social imposé à marche forcée pour mettre en place cette réforme territoriale, la CGT, FO et Solidaires ne participeront pas à ces commissions. C'est dans le même esprit que nous avions déjà boycotté le Conseil Supérieur du 24 avril dernier sur le projet de décret portant charte de déconcentration car nos organisations ne sont pas là pour être de simples cautions aux réformes gouvernementales.

Nos 3 organisations exigent l'arrêt de cette réforme et un véritable débat de fond sur les missions de Service public permettant, à l'issue, la mise en adéquation des moyens et des missions en faveur d'un meilleur service rendu à l'usager et des conditions de travail améliorées pour les agents.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour les 3 organisations syndicales Christian Grolier